

Le règlement au sein du club l'UCB Cycloport

La route, c'est évident, est un endroit dangereux car doivent se côtoyer, camions, voitures, Cyclos... Pour que cette cohabitation se fasse dans les meilleures conditions possibles, chaque partie doit prendre conscience des dangers qui l'entourent.

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

1. L'esprit « cyclo » n'est ni la compétition, ni le tourisme.
2. L'allure des groupes est définie par l'ensemble du groupe.
3. Lorsque la vitesse moyenne d'un groupe ne convient pas à un(e) cycliste, celui (celle)-ci devra monter ou descendre d'un groupe.
4. Les sorties sont organisées les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de janvier à fin octobre.
5. Le départ est fixé devant l'ancienne gare de Bricquebec à 9h30 puis 9h00 en fonction de la saison pour les groupes A, B et C.
6. Le départ est fixé chaque samedi à 10h00 puis 9h30 en fin d'hiver et l'été et le mercredi à 14h00 pour le groupe loisir. **Attention ! l'horaire de départ doit être respecté.**
7. Les circuits prévus doivent être respectés.
8. **En cas d'incident, tout le groupe doit attendre.**
9. Le code de la route doit être impérativement respecté.
10. Adopter la file indienne sur les axes à grande circulation et dans le cas du dépassement d'un véhicule venant de l'arrière.
11. En aucun cas :
 - rouler à plus de deux de front de façon continue,
 - dépasser l'axe médian de la route,
 - laisser un(e) cycliste seul(e) à l'arrière,
 - rouler par temps de verglas, neige, visibilité réduite.
12. **La cotisation est obligatoire (assurance + adhésion)**
13. **Le port du casque est obligatoire**
14. Pour le respect de la nature, il est interdit de jeter les emballages le long des parcours.
15. L'association fournit les tenues moyennant une participation financière.
16. Tout membre participant à une randonnée, une compétition cycliste devra s'inscrire sous le nom de L'UCB Cycloport et en porter les couleurs.
17. L'assurance couvre uniquement les sorties organisées par l'association et ne pourra être tenue comme responsable dans tout autre cas.
18. **Une visite médicale est conseillée pour valider votre aptitude au cyclisme.**
19. L'UCB Cycloport décline toutes responsabilités en cas de problèmes de santé en cours d'année et ne pourra être tenue responsable de l'accident d'un de ses membres n'ayant pas respecté au moins un point du règlement.
20. Le bureau se réserve le droit d'annuler ou de changer le circuit en fonction du nombre de personnes ou des conditions météorologiques.

BIENVENUE PARMIS LES CYCLOS ET BONNE ROUTE A TOUTES ET A TOUS